



RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 : Organisation

L'Aquathlon du Shellona, épreuve d'enchaînement individuel et par relais de 2 équipiers sur distance M (4 x 400 m de natation et 2 km de course à pied). L'événement est organisé par l'association Saint-Barth Triathlon, affiliée à la Ligue de Guadeloupe de Triathlon et à la FF Triathlon. L'organisation de la course est prévue le dimanche 17 novembre 2024 à partir de 6h30 avec un départ et une arrivée sur la plage de Shell Beach.

Article 2 : Participation

L'épreuve est ouverte à tous. Elle peut se courir en individuel ou en équipe de 2 personnes (relais). Un parcours réduit (100m natation suivi de moins d'1km de course à pied) sera mis en place pour la participation des enfants à partir de 5 ans et + (se rapprocher de l'organisation pour test natation avant inscription).

Article 3 : Responsabilité

Les participants prennent part à la compétition sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance liée à leur état de santé.

Il est obligatoire de souscrire pour les non-licenciés à la FFTRI, au Pass Compétition de la course et remplir le F.I.S (Formulaire Info Santé). Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.

Article 4 : Inscription et remise des dossards

Les inscriptions se font en ligne via une billetterie. La remise des stickers/dossards aura lieu à la Piscine Territoriale le samedi 16 novembre 2024 de 16 h 30 à 18 h 00.

Article 5 : Briefing

Le briefing aura lieu à la piscine Territoriale de St Jean après la récupération des dossards, le samedi 16 novembre à 16 h 30. Un rappel sur les consignes importantes sera donné sur la plage le dimanche 17 novembre à 6h15.

Aquathlon Shellona St-Barth



Article 6 : Ravitaillement

Des postes de ravitaillement seront installés avant et après la zone de transition.

Article 7 : Assistance et sécurité

Un service médical, assuré par des secouristes et des nageurs sauveteurs, sera présent sur place. La sécurité sur l'ensemble du parcours sera encadrée par la Police Territoriale et des signaleurs officiels (gilet Saint Barth Triathlon). Un bateau à moteur assurera la sécurité sur le plan d'eau.

Article 8 : Résultats

Les résultats complets seront communiqués à l'issue de la course par les organisateurs.

Article 9 : Classements

Classement scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes).

Classement des 3 premières équipes en relais Hommes – Femmes - Mixte.

Article 10 : Engagement

En participant à l'épreuve, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout coureur ayant emprunté un mauvais itinéraire devra revenir sur le bon parcours à pied, sans réclamer de compensation.

Le code de la route doit être respecté, et il est impératif de courir à droite. Tout manquement à cette règle entraînera des sanctions.